

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131129-2013_A200-DE
Date de télétransmission : 06/12/2013
Date de réception préfecture : 06/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A200

OBJET : Aménagement de l'espace - Appui aux communes - Déclaration d'intérêt communautaire d'une étude d'aide à la décision pour l'aménagement d'un nouveau quartier dans le centre de Meyrargues

Le 29 novembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERENGER Patrice – BERNARD Christine – BORDET André – BOYER Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BUCKI Jacques – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GRANIER Michel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – HAMARD OULMI Nadira – JONES Michèle – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – MANCEL Joël – MARTIN Richard – MARTI Régis – MAURET Jacques – MAURICE Jany – MICHEL Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – PIN Jacky – RIVORY Olivia – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis – TERME Françoise – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette – GOUIRAND Daniel suppléé par CHAINE Dominique – GUINIERI Frédéric suppléé par ODERMATH Eric – JAUME Emmanuelle suppléée par LUVERA Georges – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne – PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à LONG Danielle – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à ARNAUD Christian – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONTHOUX Odile donne pouvoir à TERME Françoise – BOULAN Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël – CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy – CLAVEL Caroline donne pouvoir à GRANIER Michel – DEMENGÉ Jean donne pouvoir à BURLE Christian – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à CHEVALIER Eric – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – JOUVE Mireille donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – LAFON Henri donne pouvoir à BUCCI Dominique – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MERGER Reine donne pouvoir à PIERRON Liliane – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à DESCLOUX Odette – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à DEVESA Brigitte – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à DELOCHE Gérard – ROUARD Alain donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri – SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à GERACI Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile – BONFILLON Jean – BRAMI Helliot – BRUNET Danièle – CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CONTE Marie-Ange – DECARA Yannick – DILLINGER Laurent – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GOURNES Jean-Pascal – GUINDE André – JOISSAINS Sophie – LOUIT Christian – MATAS Henri – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – PORTE Henri-Michel – ROUGIER Jacques – TONIN Victor – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : RIVORY Olivia

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

Thématique : Aménagement de l'espace

Objet : Appui aux communes – Déclaration d'intérêt communautaire d'une étude d'aide à la décision pour l'aménagement d'un nouveau quartier dans le centre de Meyrargues
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La commune de Meyrargues a sollicité la CPA pour réaliser une étude d'aide à la décision sur l'emprise du stade et du parking derrière la mairie suite au déplacement du stade sur le plateau de la plaine. Elle souhaite que le projet d'aménagement proposé permette la création d'un programme de logements mixtes avec au moins 40% de logements sociaux.

Exposé des motifs :

Située dans le bassin de vie du Val de Durance, la commune de Meyrargues connaît comme les autres communes de la CPA, une forte pression foncière et une demande prégnante de logements.

Avec une population de 3 531 habitants (chiffres INSEE 2009), la commune de Meyrargues est soumise à l'application de l'article 55 de la loi SRU sur la période 2013-2018. Avec 184 logements locatifs sociaux représentant 12,23% du parc de résidences principales, les objectifs de production qui lui sont assignés sont de 14 logements locatifs sociaux/an.

Afin de répondre à ses objectifs légaux mais aussi consciente des besoins de sa population, la commune souhaite engager une démarche volontariste de production de logements en utilisant les réserves foncières existantes sur son territoire.

Suite à la mise en œuvre d'un projet de construction d'équipements sportifs sur le plateau de la plaine à proximité de l'ancienne colonie que la mairie a racheté à la ville de Marseille, l'emprise du stade actuel sera libérée à court terme. Cet espace contigu avec le parking de la mairie représente une superficie d'environ 16 500 m². A plus long terme, la caserne des pompiers (3 500 m²) installée sur la partie Nord de ce périmètre a vocation à être déplacée, en raison notamment de la vulnérabilité de ce bâtiment au risque sismique.

La commune souhaite donc valoriser cet espace à proximité immédiate du centre du village, des équipements et des commerces pour créer un programme de logements mixtes répondant aux besoins identifiés sur son territoire et s'inscrivant dans les objectifs du PLH communautaire.

Dans un premier temps, la mairie a confié à l'AUPA la réalisation d'une étude de définition d'un projet d'aménagement favorisant la mixité sociale et fonctionnelle sur le centre ancien. Il est nécessaire d'engager une étude de faisabilité technique, financière et économique du projet.

Cette étude devra permettre à la commune de :

- Définir les éléments de programme notamment en matière de logements et d'équipements, d'espaces publics ;
- Proposer leur mise en œuvre au travers de différents scénarii ;
- Valider les conditions de mise en œuvre du projet une fois le parti d'aménagement validé.

La commune de Meyrargues souhaite s'inscrire dans le cadre des délibérations n°2007_A390 et 2011_A100 et que cette étude soit déclarée d'intérêt communautaire, afin d'être accompagnée dans sa démarche.

Le coût de cette étude est estimé à 40 000 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n°2007-A390 du Conseil communautaire du 14 décembre 2007 relative aux principes de soutien aux communes en matière de projets de développement urbain ;

VU la délibération n°2011_A100 du Conseil communautaire du 30 juin 2011 définissant les critères d'une opération d'intérêt communautaire en matière d'aménagement ;

VU la délibération de la commune de Meyrargues n°2013-070 en date du 19/07/2013 ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace en date du 22 octobre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 7 novembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire l'étude de faisabilité relative à l'aménagement de l'emprise libérée par le déplacement du stade selon les critères énoncés dans la délibération 2011_A100 du 30 juin 2011 ;
- **DIRE** que la somme nécessaire au paiement de cette étude évaluée à 40 000 € sera imputée sur la ligne budgétaire 824-2031 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Aménagement de l'espace - Appui aux communes - Déclaration d'intérêt communautaire d'une étude d'aide à la décision pour l'aménagement d'un nouveau quartier dans le centre de Meyrargues

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	121
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61
Pour	121
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

05 DEC. 2013